

Conseil de sécurité



Distr.
GENERALE

S/18063
15 mai 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 MAI 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai le regret de vous informer que quatre avions de combat irakiens ont bombardé aujourd'hui à 16 h 30 (heure locale) la gare de Haft Tappeh. Quatre voitures d'un train de voyageurs, plein de passagers innocents ont été touchées. A l'heure actuelle, on compterait 72 tués et 285 blessés. Le bilan définitif des victimes sera communiqué ultérieurement.

Cette attaque criminelle contre une gare ajoute une nouvelle page sombre à la liste des crimes de guerre perpétrés par l'odieux régime irakiens contre le peuple de la République islamique d'Iran; elle ne restera pas impunie et le régime irakien paiera le prix de ses actes d'agression.

Face à ce crime de génocide commis par l'Iraq, nous attendons de voir si l'organisation internationale en général et le Conseil de sécurité en particulier feront quelque effort pour réprimer cette violation flagrante du droit humanitaire international de la part de l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI

